

MAIRIE

Elections municipales 2020



Depuis le 1er janvier 2019, les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues tout au long de l'année et au plus tard le 6ème vendredi précédant la tenue d'un scrutin.



Créé le : 12/12/2019 - Mis à jour le : 12/12/2019

Elections municipales 2020

Pour pouvoir voter aux élections municipales et communautaires qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 7 février 2020, sauf dérogations prévues par l'article L30 du Code électoral.

Êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ?

Pour le savoir, rendez-vous sur : www.demarches.interieur.gouv.fr 

Vous pouvez voter par procuration : Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez vous faire représenter par un autre électeur inscrit sur les listes électorales de la commune. Faites votre procuration le plus tôt possible auprès du commissariat de Police de Lagny sur Marne (9 allée Vieille et Gentil) ou par internet : informations complémentaires et formulaire disponibles sur : www.demarches.interieur.gouv.fr 

**VOS
DATES CLÉS**

7 DATE LIMITE D'INSCRIPTION
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
février 2020

15 et 22 1^{ER} ET 2^D TOURS DES
ÉLECTIONS MUNICIPALES
mars 2020

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

**COMMENT
S'INSCRIRE
EN LIGNE
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES ?**

01 Rendez-vous sur le téléservice en ligne à l'adresse **www.demarches.interieur.gouv.fr** dans la rubrique « Élections »

02 Identifiez-vous ou créez **votre compte** sur **www.service-public.fr** ou via **FranceConnect**

03 Saisissez vos informations personnelles et indiquez la commune où vous souhaitez vous inscrire

04 Fournissez les pièces justificatives demandées

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr